

**Conseil Municipal du 9 mai 2023**  
**Liste des délibérations**

<b>N° Délibération</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Vote</b>
20230509_01	09/05/2023	Approbation de devis Travaux d'assainissement à l'entrée du bourg côté Nayrac	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230509_02	09/05/2023	Approbation de devis Travaux de remise en état de la maison n°2 de la Viadène	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230509_03	09/05/2023	Subventions aux associations et adhésions aux organismes 2023 Complément	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230509_04	09/05/2023	Tarifs location de la salle polyvalente, de la vaisselle et des chapiteaux	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230509_05	09/05/2023	Tarifs de la Régie des activités culturelles, sportives et touristiques (Régie ACST)	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230509_06	09/05/2023	Cession de la maison Delmas (parcelle AB 230) sous forme de location-vente	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230509_07	09/05/2023	Décision modificative n°1 Budget Principal	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230509_08	09/05/2023	Décision modificative n°1 Budget Structure d'Accueil	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230509_09	09/05/2023	Décision modificative n°2 Budget Principal	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
20230509_10	09/05/2023	Annulation de la délibération n°20230313_11 du 11 mars 2023 relative à la ZA de Sangayrac	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

20230509_11	09/05/2023	Attribution d'une Aide Sociale	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
-------------	------------	--------------------------------	---

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 9 mai 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE

**Procurations :** M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIERE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Gilbert VAYSSIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Approbation de devis**  
**Travaux**  
**d'assainissement à**  
**l'entrée du bourg côté**  
**Nayrac**

M. le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise ALARY concernant la réfection de 240 mètres linéaires du réseau d'eaux pluviales au sortir du plan d'eau de la Vernhe. Lors de l'étude des travaux de remise en état de cette partie du réseau, il a été constaté que ces canalisations étaient trop profondément enfouies à 15 mètres suite au remblaiement de la plateforme au cours des années.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise ALARY de 34500 euros HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 mai 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20230509-20230509\_01-DE  
Reçu le 15/05/2023



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS**

Séance du 9 mai 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE

**Procurations :** M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIERE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Gilbert VAYSSIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Approbation de devis**

**Travaux de remise en état de la maison n°2 de la Viadène**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la procédure d'expulsion des locataires de la maison n°2 du lotissement de la Viadène (T6) est arrivée à son terme avec le départ volontaire des locataires quelques jours avant la date d'intervention de la force publique. Les clés ont été rendues et il a été possible de constater l'état du logement. Etant donné les dégradations effectuées par les locataires, il sera nécessaire de faire intervenir une entreprise spécialisée pour le nettoyage . Une remise en peinture est également nécessaire. A cet effet, M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Dubuissez pour un montant de 13910 euros HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Dubuissez.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 mai 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité



Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230509-20230509\_02-DE  
 Reçu le 15/05/2023

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS**

Séance du 9 mai 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE

**Procurations :** M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIERE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Gilbert VAYSSIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Subventions aux associations et adhésions aux organismes 2023**

**Complément**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que certaines subventions annuelles n'avaient pas été votées lors de la réunion du 3 avril 2023 en raison de l'absence de dépôt du dossier de demande de subventions.

Certaines associations ayant fait parvenir ces justificatifs, M. le Maire propose donc de délibérer sur les subventions à ces associations :

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Club des trois clochers	100 €
FNACA	360 €
Association de pêche	500 €
Club des Seniors de la Viadène	460 €
ALCOV (Viadène Raid Aventure)	1000 €
ALCOV subvention exceptionnelle	460 €
Rugby Espalion (pour 11 enfants de St Amans)	500 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 mai 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230509-20230509\_03-DE  
 Reçu le 15/05/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme



Le Maire, Christian CAGNAC

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS**

Séance du 9 mai 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE

**Procurations :** M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Gilbert VAYSSIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Tarifs location de la  
 salle polyvalente, de  
 la vaisselle et des  
 chapiteaux.**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs de location de la salle polyvalente et des chapiteaux définis dans la délibération n°20190714\_03 du 14 juillet 2019, et d'ajouter un tarif pour la location de la vaisselle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

**LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

- 100 euros pour une location de 4 jours pour les habitants de la commune,
- 200 euros pour 4 jours pour les personnes extérieures,
- caution de 200 euros demandée à tous les locataires,
- assurance obligatoire,
- location gratuite pour les associations locales.

**LOCATION DES CHAPITEAUX**

- 10 euros par chapiteau pour les habitants de la commune,
- 20 euros par chapiteau pour les personnes extérieures,
- caution de 50 euros par chapiteau,
- location gratuite pour les associations locales, mais une caution de 50 euros par chapiteau leur sera demandée.

**LOCATION DE LA VAISSELLE**

- 50 euros pour un service complet pour 50 personnes,
- caution de 50 euros pour un service complet pour 50 personnes,
- location gratuite pour les associations locales.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 mai 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour renvoi de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230509-20230509\_04b-DE  
 Reçu le 15/05/2023

Fait et délibéré le jour, mois et an sus-dits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 9 mai 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE

**Procurations :** M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIERE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Gilbert VAYSSIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Tarifs de la Régie des activités culturelles, sportives et touristiques (Régie ACST)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en complément de l'arrêté du 24 juin 2021 et des délibérations du 18 octobre 2021 et du 9 mai 2022 définissant les tarifs de la Régie des Activités Culturelles Sportives et Touristiques (ACST), il conviendrait de définir un tarif pour des prestations d'animations sportives culturelles ou touristiques diverses à la demande des associations et clubs locaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif horaire d'une animation sportive culturelle ou touristique pour une association ou un club à 30 euros.

Ce tarif n'inclut pas les animations avec gyropodes dont le tarif a été défini dans une précédente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 mai 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.



Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20230509-20230509\_05-DE  
Reçu le 15/05/2023

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS**

Séance du 9 mai 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE

**Procurations :** M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Gilbert VAYSSIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Cession de la maison  
 Delmas  
 (parcelle AB 230)  
 sous forme de  
 location-vente**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les locataires de la maison Delmas (parcelle AB 230) avaient fait la demande en 2017 de pouvoir acquérir la maison qu'ils occupent sous forme de location vente. La procédure de cession n'avait jamais été finalisée et le dossier a traîné plusieurs années. M. le Maire souhaiterait régulariser la situation et procéder à la cession de ce bâtiments aux locataires sous forme de location-vente. Le prix de cession tiendrait compte des loyers versés depuis 2017 et des travaux effectués par la commune depuis cette date.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder la parcelle AB 230 de 178 m<sup>2</sup> et la maison afférente en location vente à M. et Mme PAYEN Mickael et Alexandra sur une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 , aux conditions suivantes :

-prix de vente net vendeur	125 382,97 euros
-loyers à déduire	42 437,88 euros

Prix net de cession	80 913,09 euros
Soit 180 mensualités de	449,52 euros

Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire est mandaté pour signer les pièces relatives à cette affaire et plus généralement faire le nécessaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 16 mai 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230509-20230509\_06-DE  
 Reçu le 16/05/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 9 mai 2023

**Nombre de membres :**  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 12  
-Votants : 14  
-Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Date de convocation**  
3 mai 2023

**Absents excusés :** M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE

**Procurations :** M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Gilbert VAYSSIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Décision modificative  
n°1  
Budget Principal**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative ci-après concernant le chapitre 67, afin de pouvoir annuler des titres indument émis en 2021 et 2022.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

**Virement de crédits**

	Op/Chap	compte	libellé	montant
Fonc Dépenses	Chap 67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	5000,00
Fonc Dépenses	'023	'023	Virement à la section d'investissement	-5000,00
Inv Recettes	'021	'021	Virement de la section de fonctionnement	-5000,00
Inv Dépenses	Chap 20	2088	Immobilisations incorporelles	-5000,00

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 mai 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC

Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20230509-20230509\_07-DE  
Reçu le 15/05/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 9 mai 2023

**Nombre de membres :**  
 -Afférents au CM : 15  
 -En exercice : 14  
 -Présents : 12  
 -Votants : 14  
 -Absents : 2

**Date de convocation**  
 3 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE

**Procurations :** M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIERE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Gilbert VAYSSIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Décision modificative  
 n°1  
 Budget Structure  
 d'Accueil**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative ci-après concernant le chapitre 67 afin de pouvoir annuler des titres indument émis en 2014, et au chapitre 011 afin de couvrir la dépense d'un diagnostic de performances énergétiques et de travaux de réparations électriques non prévus au budget.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

**Virement de crédits**

	Op/Chap	compte	libellé	montant
Fonc Dépenses	Chap 67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1141,18
Fonc Dépenses	Chap 011	61528	Entretiens autres bâtiments	2652,00
Fonc Dépenses	Chap 011	6226	Honoraires	1250,00
Fonc Recettes	74	74	Subvention d'exploitation	5043,18

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 10 mai 2023

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230509-20230509\_08-DE  
 Reçu le 10/05/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 9 mai 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE

**Procurations :** M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Gilbert VAYSSIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Décision modificative  
 n°2  
 Budget Principal**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative ci-après concernant le chapitre 65 compte 657387, qui répercute sur le Budget Principal l'augmentation de la participation au budget Structure d'Accueil décidée dans la Décision Modificative n°1 qui lui est afférente.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

**Virement de crédits**

	Op/Chap	compte	libellé	montant
Fonc Dépenses	Chap 65	657387	Participation budget Structure d'Accueil	5043,18
Fonc Dépenses	'023	'023	Virement à la section d'investissement	-5043,18
Inv Recettes	'021	'021	Virement de la section de fonctionnement	-5043,18
Inv Dépenses	Chap 20	2088	Immobilisations incorporelles	-5043,18

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 mai 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230509-20230509\_09-DE  
 Reçu le 15/05/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 9 mai 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE

**Procurations :** M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIERE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Gilbert VAYSSIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Annulation de la  
délibération  
n°20230313\_11 du 11  
mars 2023 relative  
à la ZA de Sangayrac**

M. le Maire expose que par courrier en date du 14 avril 2023, M. le Préfet demande au Conseil Municipal de retirer la délibération n°20230313\_11 relative au devenir des lots de la zone artisanale de Sangayrac.

M. le Préfet précise que la commune n'est plus compétente pour les affaires relatives aux zones artisanales, il convient de demander à la Communauté de Communes de se prononcer sur la délégation de sa compétence relative à la ZA de Sangayrac à la commune.

Les autres points de la délibération étant éronnés également, M. le Maire demande au Conseil Municipal de retirer l'intégralité de la délibération.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n°20230313\_11 du 11 mars 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 16 mai 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.



Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20230509-20230509\_10-DE  
Reçu le 16/05/2023

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS**

Séance du 9 mai 2023

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** M. Ghislain LAVERGNE, M. Christian VAYSSIÈRE

**Procurations :** M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, M. Christian VAYSSIERE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Gilbert VAYSSIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Attribution d'une**  
**Aide Sociale**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande des assistantes sociales du secteur d'Espalion, celui-ci doit décider de l'attribution d'une aide sociale à une administrée de la commune en difficulté financière et devant faire face à des frais d'entretien de véhicule.

Au vu des éléments présentés le Conseil Municipal, sur recommandation de la commission des affaires sociales, décide à l'unanimité d'attribuer une aide de 200 euros à \_\_\_\_\_ pour le paiement de frais d'entretien de véhicule. Cette aide sera versée directement au Garage Gibelin Moysset.

Afin d'assurer la confidentialité de cette décision, cette délibération fera l'objet d'une publication partielle, et le procès verbal de la réunion de ce jour ne fera pas mention du nom de la personne concernée.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Christian CAGNAC

  


Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 16 mai 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa publication en mairie.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20230509-20230509\_11-DE  
 Reçu le 16/05/2023